

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 867

présenté par
M. Gille

ARTICLE 8

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« sexualisation des métiers »

les mots :

« spécialisation des métiers par sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.